

VOYAGEURS DU MONDE
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GENERALE MIXTE DU 30 MAI 2018
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
EXERCICE 2017

SOMMAIRE

SECTION I : RAPPORT DE GESTION	4
1. ACTIVITE DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES.....	4
1.1 Situation et activité de la Société, de ses filiales et des sociétés contrôlées au cours de l'exercice écoulé.....	4
1.1.1. Evolution générale de l'activité et faits marquants de l'exercice 2017	4
1.1.2. Evolution du chiffre d'affaires par rapport à 2016 des principaux produits du Groupe en 2017	5
1.1.3. Répartition géographique des clients.....	5
1.1.4. Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs).....	5
1.1.5. Succursales.....	6
1.1.6. Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde.....	7
1.1.7. Activité des principales filiales et sociétés contrôlées	8
1.1.8. Compte de résultat et bilan du Groupe	14
1.1.9. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.....	17
1.1.10. Prêts à moins de deux ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511 – 6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier.....	18
1.2. Informations relatives à la Société et ses filiales en application de l'article L.225-100-1 du Code de commerce.....	18
1.2.1. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des filiales au cours de l'exercice écoulé	19
1.2.2. Situation d'endettement	19
1.2.3. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté.....	19
1.2.4. Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel.....	21
1.3. Activité en matière de recherche et de développement.....	23
1.4. Evolution prévisible de la situation du Groupe	23
1.5. Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport.....	23
2. RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	23
2.1 Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2017.....	23
2.2 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)	24
2.3 Tableau des résultats des cinq derniers exercices	24
3. CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCES	25
4. FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES	25
4.1. Prises de participations et de contrôle	25
4.2. Situations des filiales et participations	26
4.3. Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées	26
5. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL.....	26
5.1. Composition de l'actionnariat et répartition des droits de vote au 31.12.2017.....	26
5.2. Evolution du titre Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth).....	28
5.3. Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation	29
6. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS - ACTIONS GRATUITES - PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES	31
7. ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX.....	32
o Situation des mandataires sociaux	32
o Jetons de présence	33
o Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde	34
8. COMMISSARIAT AUX COMPTES	34
SECTION II : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	34
9. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	34
o Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux.....	34
o Rémunérations des mandataires sociaux.....	39

10. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE	39
11. DELEGATIONS DE POUVOIRS ET/OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	42

SECTION I : RAPPORT DE GESTION

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES

Conformément aux dispositions des articles L.232-1 et L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après, l'activité et les résultats de Voyageurs du Monde (ci-après, la "Société" ou "Voyageurs") et de ses filiales (la Société et ses filiales, ci-après dénommées le "Groupe"), une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, ainsi que l'évolution prévisible.

1.1 Situation et activité de la Société, de ses filiales et des sociétés contrôlées au cours de l'exercice écoulé

1.1.1. Evolution générale de l'activité et faits marquants de l'exercice 2017

Après plusieurs années de baisse ou de stagnation, le marché français du tourisme s'est enfin redressé et a progressé de 5,2% en volume d'affaires et 1,8% en nombre de clients. Sur cette période, le Groupe qui a maintenu une croissance soutenue continue sa progression.

En 2017, le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 426,9 millions d'euros, en hausse de 12,5% par rapport à l'exercice précédent (379,3 millions d'euros). Hors opérations de croissance externe (28,1 millions d'euros) et JO Rio 2016TM (3,5 millions d'euros), la croissance du chiffre d'affaires est de 6,1%.

Sur la même période, le taux de marge brute continue sa progression, passant de 27,9% en 2016 à 28,4% en 2017. Ces deux éléments contribuent à une hausse de la marge brute de 14,6% en valeur. Elle s'élève à 121,4 millions d'euros sur l'exercice.

Cette évolution combinée à celle des charges d'exploitation (+12,5%) génère une forte progression de l'EBIT (+27,2% à 26,1 millions d'euros). Le résultat net avant minoritaire s'élève à 19,5 millions d'euros, en progression de 37,5% par rapport à l'exercice précédent. Après affectation aux intérêts minoritaires, le résultat net part du Groupe s'établit à 18,8 millions d'euros contre 13,6 millions d'euros en 2016 (+38,5%).

Prises de participations, cessions, fusions

- Acquisition le 6 janvier 2017 de 100% des titres de Original Travel Company Limited, société de droit anglais, par la société Voyageurs du Monde UK Limited, société de droit anglais constituée pour la réalisation de l'acquisition, contrôlée par la Société, à hauteur de 58,20% du capital et des droits de vote. Le solde est détenu en vertu de promesses de vente et d'achat en faveur de la Société par les fondateurs/managers d'Original Travel Company Limited.
- Acquisition le 5 juillet 2017 de 100% des titres de KE Adventure Travel Limited, société de droit anglais spécialiste du voyage d'aventure, par la société Erta Ale Développement ("EAD").
- Acquisition de 29% des titres de The Icelandic Travel Company, société de droit islandais, par la société Comptoir des Voyages le 27 juillet 2017, auprès d'un associé minoritaire, qui porte le contrôle de Comptoir des Voyages à 90%.

- Cession par Voyageurs du Monde de 18,76% des actions de la S.A.S. La Balaguère (RCS 389 350 745), sise à Arrens Marsous (65) le 21 décembre 2017.

1.1.2. Evolution du chiffre d'affaires par rapport à 2016 des principaux produits du Groupe en 2017

Produits	Principales marques commerciales	Variation CA 2017/2016	% du CA 2017	% du CA 2016
Voyage sur mesure	Voyageurs du Monde (France, Suisse, Canada) ; Comptoir des Voyages ; ByNativ ; Original Travel	14,5%	57,9%	57,0%
Voyage d'aventure	Terres d'Aventure / Grand Nord Grand Large ; Allibert - Guides de Haute Montagne ; Nomade Aventure ; Chamina Sylva ; La Pèlerine ; Visages ; Karavaniers ; KE Adventure Travel	12,4%	37,5%	37,5%
Voyage pour les collectivités et entreprises	Voyageurs du Monde	-9,2%	3,9%	4,9%
Autres produits	Livres et Objets du Monde ; sur commissions toutes marques	21,5%	0,7%	0,6%
TOTAL		12,5 %	100,0%	100,0%

1.1.3 Répartition géographique des clients

La répartition du chiffre d'affaires des ventes aux particuliers du Groupe, par origine géographique des clients, se présente comme suit, au 31 décembre 2017 par comparaison au 31 décembre 2016 :

Origine des clients par adresse client	2016	2017
France	87%	79%
Etranger	13%	21%
Total	100%	100%

Sur les clients français, la répartition entre Ile de France/Régions se présente comme suit, au 31 décembre 2017 par comparaison au 31 décembre 2016 :

Origine des clients par adresse client	2016	2017
Ile de France	43%	41%
Régions	57%	59%
Total	100%	100%

1.1.4 Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs)

Le Groupe dénombre fin 2017 :

- 3 hébergements en pleine propriété : la Villa Nomade (12 chambres) située à Marrakech (Maroc) ; la Villa Bahia (17 chambres) située à Salvador de Bahia (Brésil) et la Satyagraha's Guest House (8 chambres) localisée à Johannesburg (Afrique du Sud),
- 2 bateaux de croisière sur le Nil : le Steam Ship Sudan (23 cabines) et la Flâneuse du Nil (7 cabines).

Pour la deuxième année consécutive, le niveau de la demande pour la Villa Nomade au Maroc s'est amélioré en 2017. Le taux de remplissage s'est élevé à 44%, contre 39% au cours de l'année 2016 et 25% en 2015).

Au Brésil, le taux de remplissage de la Villa Bahia s'est élevé à 42% en 2017, contre 46% l'année précédente.

La Satyagraha's Guest House enregistre un taux de remplissage de 35% en moyenne sur l'année 2017 contre 38% sur 2016 et 33% sur 2015.

Le taux de remplissage du Steam Ship Sudan s'améliore également à 38% (contre 18% en 2016), sans pour autant retrouver son niveau d'avant 2011 (environ 70%). La Flâneuse a repris son activité au cours de l'exercice.

1.1.5 Succursales

La Société détient les succursales suivantes :

- 48 rue Sainte-Anne - 75002 – Paris ;
- 50 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 53 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 57 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris
- 75 rue de Richelieu – 75002 – Paris ;
- 4 rue du Maréchal Joffre – 06000 – Nice ;
- 25 rue Fort-Notre-Dame – 13001 – Marseille ;
- 26 rue des Marchands – 31000 – Toulouse ;
- 28 rue Mably – 33000 – Bordeaux ;
- 8 rue du Palais des Guilhem – 34000 – Montpellier ;
- 31 rue de la Parcheminerie – 35000 – Rennes ;
- 16 Boulevard Gambetta - 38000 - Grenoble ;
- 13 rue du Moulin - 44000 - Nantes ;
- 147 Boulevard de la Liberté - 59000 - Lille.
- 16 rue Sainte Barbe - 67000 - Strasbourg
- 5 Quai Jules Courmont – 69000 – Lyon ;
- 17-19 rue de la Vicomté – 76000 - Rouen ;
- 23 Chaussée de Charleroi – 1060 – Bruxelles.

1.1.6 Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde

- **Le compte de résultat de Voyageurs du Monde**

- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Voyageurs du Monde s'est élevé à 170,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 167,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent, soit une hausse de 1,6%. Hors opération JO RIO 2016TM (3,7 millions d'euros de chiffre d'affaires), l'augmentation est de 3,8%, principalement portée par l'activité Voyages sur mesure qui progresse de 5,9%, hors opération JO RIO 2016TM.

- Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à 162,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice contre 160,7 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une hausse de 1,3%, qui s'explique principalement par la progression des salaires et traitements, en augmentation de 10,9%.

- Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à 12,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 (soit une hausse de 11%).

- Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 0,3 million d'euros au 31 décembre 2017 contre 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette différence s'explique principalement par l'absence de dividende reçu au cours de l'exercice.

- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève quant à lui à 0,4 million d'euros à la clôture de l'exercice contre une perte de -0,6 million d'euros au titre de l'exercice précédent. La perte constatée en 2016 était principalement constituée de la dépréciation de l'actif détenu à Rio de Janeiro (Villa Carioca) et cédé au début de l'exercice.

- Résultat net

Après prise en compte des résultats ci-dessus, de l'impôt sur les sociétés pour 3,1 millions d'euros et de la participation à hauteur de 0,8 million d'euros, le résultat net s'établit à 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre un bénéfice net de 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une baisse de 10,5 %, qui provient principalement de la baisse du résultat financier.

- Montant global de certaines charges non fiscalement déductibles (dépenses somptuaires et frais généraux excessifs)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

- **Le Bilan de Voyageurs du Monde**

La valeur nette de l'actif immobilisé s'élève, au 31 décembre 2017, à 58 millions d'euros contre 50,0 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette variation s'explique principalement par l'acquisition de Voyageurs du Monde UK Ltd (société mère d'Original Travel Company Ltd, spécialiste anglais des voyages sur mesure) pour un montant de 8 millions d'euros et un prêt consenti à cette filiale d'un montant de 0,8 million d'euros.

L'actif circulant s'élève, au 31 décembre 2017, à 99,8 millions d'euros contre 87,8 millions d'euros au 31 décembre 2016. Les principales évolutions des postes de l'actif circulant ont été les suivantes :

- créances clients en hausse de 5,6 millions d'euros, passant de 30,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 à 35,7 millions d'euros au 31 décembre 2017, en raison de la croissance de l'activité ;
- disponibilités en hausse de 3,3 millions d'euros, passant de 42,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 à 45,4 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 52,1 millions d'euros contre 47,6 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges sont stables par rapport à l'exercice précédent, elles s'élèvent à 0,7 million d'euros.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 20,5 millions d'euros contre 16,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Un nouvel emprunt bancaire de 7,5 millions d'euros a été souscrit au début de l'exercice 2017.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 14,0 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 13,0 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 7,1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 60,1 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 49,0 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ils correspondent principalement aux ventes de voyages pour des départs postérieurs à la clôture, soit une avance de 23% par rapport au 31 décembre 2016 (+11,1 millions d'euros).

1.1.7 Activité des principales filiales et sociétés contrôlées

Terres d'Aventure S.A.S. (incluant les produits Grand Nord Grand Large)

Le chiffre d'affaires de Terres d'Aventure affiche une belle progression de 7,8%, passant de 64,3 millions d'euros sur l'exercice 2016 à 69,3 millions d'euros sur l'exercice 2017.

Les charges d'exploitation (achats de voyages inclus) s'élèvent à 64,1 millions d'euros contre 60,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent (soit une augmentation de 6,3%).

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à 5,4 millions d'euros en 2017 contre 4,2 millions d'euros en 2016.

Après prise en compte du résultat financier (0,2 million d'euros), de la participation des salariés (0,5 million d'euros) et de l'impôt sur les sociétés (1,3 million d'euros), le résultat net s'élève à 3,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice contre 2,7 millions d'euros l'exercice précédent (soit une progression de 33,9%).

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève à 1,2 million, contre 1,0 million d'euros en 2016.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2017 à 7,5 millions d'euros, soit une croissance de 95,0 % par rapport à 2016.

Allibert - Guides de Haute Montagne S.A.S.

Allibert – Guides de Haute Montagne, spécialisée dans les randonnées et les trekkings organisés, dégage un chiffre d'affaires de 42,6 millions d'euros sur l'exercice 2017, contre 42,0 millions d'euros en 2016 (soit une hausse de 1,3%).

L'année a été globalement favorable pour le tourisme d'aventure avec notamment la réouverture de l'Erta Ale en Ethiopie, le retour des voyageurs français au Maroc ou la reprise de la destination Népal suite au tremblement de terre de 2015. Cependant, la hausse du chiffre d'affaire d'Allibert reste relativement faible, due à la fin du partenariat avec Nouvelles Frontières.

Les charges d'exploitation (achats de voyages inclus) s'élèvent à 39,6 millions d'euros contre 39,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit donc en 2017 à 3,2 millions d'euros contre 3,1 millions d'euros en 2016.

Après prise en compte du résultat financier (0,1 million d'euros) de la participation des salariés (0,7 million d'euros), et de l'impôt sur les sociétés (0,7 million), le résultat net s'élève à 2,0 million d'euros à la clôture de l'exercice contre 1,7 million d'euros en 2016.

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève à 1,3 million d'euros contre 1,0 million d'euros en 2016.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2017 à 4,9 millions d'euros, en croissance de 66,2 % par rapport à 2016.

Comptoir des Voyages S.A.S.

Comptoir des Voyages, spécialisée dans le voyage sur mesure, enregistre un chiffre d'affaires de 55,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 48,6 millions d'euros au 31 décembre 2016 (soit une croissance de 15,2%. Cette belle progression s'explique notamment par l'ouverture de deux nouvelles agences à Bordeaux fin 2016 et Lille courant 2017.

Les charges d'exploitation (achats de voyages inclus) d'un montant de 52,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 enregistrent une hausse de 14,18% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à 3,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice, en croissance de 34,4 % par rapport à celui de 2016.

Après prise en compte du résultat financier (non significatif), de la participation des salariés (0,3 million d'euros) et de l'impôt sur les sociétés (1,0 million d'euros), le résultat net s'élève au 31 décembre 2017 à 2,4 millions d'euros contre 1,9 million d'euros en 2016 (soit une croissance de 25,3%).

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève à 4,2 millions d'euros contre 3,7 millions d'euros en 2016.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2017 à 9,1 millions d'euros, en hausse de 35,3% par rapport à 2016.

Nomade Aventure S.A.S.

Nomade Aventure, qui évolue sur le marché du voyage d'aventure, enregistre un chiffre d'affaires de 21,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 20,5 millions d'euros en 2016, soit une croissance de 3,8%.

Les charges d'exploitation (achats de voyages inclus) d'un montant de 20,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice enregistrent une hausse de 4,3% par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à 0,6 million d'euros en 2017, en diminution de 11,9% par rapport à 2016.

Après prise en compte du résultat financier, de la participation et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'élève, au 31 décembre 2017, à 0,4 million d'euros contre 0,4 million d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,4%.

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève à 0,4 million d'euros contre 0,3 million d'euros en 2016.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2017 à 1,8 million d'euros, en croissance de 31,1% par rapport à 2016.

I.T.C. (Icelandic Travel Company)

Cette société domiciliée à Reykjavik (Islande) exerce une activité de réceptif pour les marques du Groupe à hauteur de 61% et pour des clients directs pour les 39% restant.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 9,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 (soit une baisse de 2,9%).

Les charges d'exploitation (hors achats de voyages) se sont quant à elles élevées à la clôture de l'exercice à 2,3 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de -0,02 million d'euros (soit une diminution de 520 % par rapport à 2016).

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2017 à 1,3 million d'euros (soit une baisse de -6,2% par rapport à 2016).

Uniktour Inc. (Canada)

Uniktour Inc., société canadienne spécialisée dans le voyage sur mesure, distribue aussi les voyages d'aventure de Terres d'Aventure sur le sol canadien. Elle dispose d'un réseau de 3 agences au Canada (Montréal, Ottawa et Québec). Elle a fusionné début 2016 avec la société canadienne Caravaniers, acquise par EAD et spécialiste des voyages d'aventure.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 10,8 millions d'euros en 2017 contre 9,0 millions d'euros en 2016 (soit une croissance de 19,3%).

Les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 10,3 millions d'euros à la clôture de l'exercice (contre 8,8 millions d'euros en 2016).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2017 à 0,5 million d'euros, contre 0,2 million d'euros en 2016.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés (0,1 million d'euros), le résultat net est de 0,3 million d'euros, en hausse de 103,3% par rapport à 2016.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2017 à 1,0 million d'euros (soit une augmentation de 24,2% par rapport à 2016).

Chamina Sylva S.A.S.

Chamina Sylva exerce une activité de réceptif, spécialiste français des randonnées en individuel, en particulier sur les chemins historiques.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à la clôture de l'exercice 2017 à 6,9 millions d'euros contre 6,8 millions d'euros en 2016 (soit une croissance de 1,5 %).

Les charges d'exploitation se sont quant à elles maintenues à 6,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2017 à 0,4 million d'euros en croissance de 28% par rapport à 2016.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés (0,1 million d'euros), le résultat net est de 0,3 million d'euros (soit une augmentation de 29% par rapport à 2016).

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2017 à 0,9 million d'euros, en hausse de 45% par rapport à 2016.

Voyageurs du Monde, Genève

Cette société intègre l'activité de l'agence de Genève et regroupe une équipe de Voyageurs du Monde et une équipe de revendeurs des produits Terres d'Aventure.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 7,9 millions d'euros en 2017 contre 7,1 millions d'euros en 2016, (soit une croissance de 12,5% par rapport à l'exercice précédent).

Les charges d'exploitation s'établissent à 7,6 millions d'euros (contre 6,3 millions d'euros en 2016).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2017 à 0,3 million d'euros contre 0,8 million d'euros en 2016 (soit une baisse de 62,7%).

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés le résultat net est de 0,2 million d'euros (soit une diminution de 65,3% par rapport à 2016).

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2017 à 0,8 million d'euros, contre 1,2 million d'euros au 31 décembre 2016.

Original Travel

Original Travel, spécialiste anglais des voyages sur-mesure haut de gamme, dégage un chiffre d'affaires de 17,7 millions d'euros en 2017.

Les charges d'exploitation se sont, quant à elles, élevées à 17,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2017 à 0,2 million d'euros.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 0,2 million d'euros.

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève à 1,1 million d'euros.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2017 à 2,1 millions d'euros.

KE Adventure Travel Limited

KE Adventure, société britannique spécialisée dans le voyage d'aventure, propose des voyages de randonnée, de trekking et de vélo à travers le monde. L'acquisition de KE Adventure par EAD, permettra à la société anglaise de compléter son offre de voyages sur certaines destinations et de disposer d'une gamme de voyages individuels déjà développée sur le marché français.

Son chiffre d'affaire s'est élevé, à la clôture de l'exercice 2017, à 10,0 millions d'euros.

Les charges d'exploitation représentent, quant à elles, 9,1 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2017 à 0,9 million d'euros.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés (0,2 million d'euros), le résultat net est de 0,8 million d'euros.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2017 à 0,5 million d'euros.

Autres filiales

Les données principales des autres filiales (capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat) figurent dans le tableau ci-après. Il s'agit des sociétés suivantes : Aventure Berbère, Destinations en direct, Destination Merveilles, EAD, Grèce sur Mesure, Livres et Objets du Monde, Loire Valley Travel, Maroc sur Mesure, M ET V (Mer et Voyages), La Pèlerine, Satyagraha's Guest House, Villa Bahia, Villa Nomade, Visages, Voyageurs au Japon, Voyageurs d'Egypte, Voyages sur le Nil, Caminando Costa Rica et Madere Active Holidays.

Sociétés en milliers d'euros	Capitaux propres		Quote part du capital détenu	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Avance et prêt	Caution et aval	Chiffre d'affaires HT exercice 2017	Résultat (+ ou -) exercice 2017	Dividende encaissé
	Capital	Autres capitaux propres							
EAD	9 665	27 264	94%	33 706	-	-	-	82	-
Voyageurs UK	11	12 784	58%	8 031	823	-	-	-16	-
Villa Bahia	4 228	-4 046	100%	247	817	-	694	-244	-
Voyageurs d'Egypte	1 252	-1 364	100%	-	170	-	1 099	32	-
Comptoir des Voyages	333	8 728	100%	2 434	-	-	55 941	2 363	-
Satyagraha's Guest House	-	864	100%	1 029	141	-	340	16	-
Villa nomade	549	-160	100%	560	494	90	286	-162	-
Uniktour	170	796	51%	1 247	117	-	10 699	307	37
Voyageurs au Japon	237	-248	100%	-	722	-	3 773	-93	-
Livres et Objets du Monde	68	305	100%	218	-	-	1 222	109	-
Maroc sur Mesure	39	344	100%	201	-	150	1 334	20	-
Voyageurs du Monde Genève	380	407	100%	391	-	150	7 934	202	550
Mer et Voyages	8	170	100%	42	-	-	1 279	53	-
Grèce sur mesure	21	134	98%	20	-	-	3 522	66	-
Voyages sur le Nil	33	70	51%	19	-	-	20	-35	-
Total				48 145	3 285	390	88 143	2 700	587

1.1.8. Compte de résultat et bilan du Groupe

- Synthèse générale

Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 426,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 379,3 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une croissance de 12,5% par rapport à l'exercice précédent.

La marge s'établit à 121,4 millions d'euros contre 105,9 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 14,6%.

L'EBITDA ressort ainsi à 29,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 24,3 millions d'euros en 2016, soit une progression de 21,6%.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 18,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice, enregistrant une augmentation de 38,5% par rapport à l'exercice précédent.

La contribution des différentes sociétés à la formation du résultat net consolidé part du Groupe (qui s'entend après l'ensemble des retraitements de consolidation, l'amortissement des écarts d'acquisition et les intérêts minoritaires) s'établit comme suit :

La contribution au résultat net consolidé de Voyageurs du Monde s'élève à 8,9 millions d'euros contre 7,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent (+19,3%).

Concernant les filiales françaises :

Pôle aventure :

Le Pôle aventure est placé sous EAD (holding).

La contribution au résultat net consolidé de :

- Terres d'Aventure est de 3.452 milliers d'euros contre 2.549 milliers d'euros en 2016 ;
- Allibert est de 1.913 milliers d'euros contre 1.620 milliers d'euros en 2016 ;
- Nomade Aventure est de 392 milliers d'euros contre 425 milliers d'euros en 2016 ;
- Chamina Sylva est de 263 milliers d'euros contre 204 milliers d'euros en 2016 ;
- La Pèlerine est de 178 milliers d'euros contre 231 milliers d'euros en 2016 ;
- Visages est de -41 milliers d'euros contre -56 milliers d'euros en 2016 ;
- EAD est de 46 milliers d'euros contre -65 milliers d'euros en 2016.
- KE Adventure Travel Limited est de 708 milliers d'euros.

Pôle sur mesure :

La contribution de Comptoir des Voyages s'élève à 2.381 milliers d'euros contre 1.725 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

La contribution de la société Voyageurs au Japon (société de *yield* management sur l'Egypte et les affrètements aériens) contribue à hauteur de -94 milliers d'euros contre -534 milliers d'euros en 2016.

La contribution de Livres et Objets du Monde s'élève à 109 milliers d'euros contre 96 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Concernant les filiales étrangères, les contributions respectives et significatives des sociétés à la formation du résultat net consolidé s'établissent comme suit, au 31 décembre 2017 :

- Voyageurs du Monde Suisse (agence de voyages située à Genève) : 202 milliers d'euros milliers d'euros contre 582 milliers d'euros en 2016 ;

- Uniktour (agence de voyages située au Canada) : 209 milliers d'euros contre 104 milliers d'euros en 2016 ;
- Original Travel (agence de voyage située à Londres) est de 140 milliers d'euros ;
- Voyageurs d'Egypte (activité de gestion de 2 bateaux sur le Nil) : -8 milliers d'euros contre -444 milliers d'euros en 2016 ;
- Villa Bahia (activité de gestion d'un hôtel à Salvador de Bahia) : -273 milliers d'euros contre -99 milliers d'euros en 2016 ;
- Maroc sur Mesure (activité de réceptif au Maroc) : 20 milliers d'euros contre -83 milliers d'euros en 2016 ;
- Villa Nomade (activité de gestion d'un hôtel à Marrakech) : -163 milliers d'euros contre -223 milliers d'euros en 2016.

Les autres sociétés du Groupe ont une contribution non significative au résultat net consolidé

- **Evolution du périmètre de consolidation**

Accroissement ou cession de participations :

Les évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2017 sont les suivantes :

- Le 6 janvier 2017, Voyageurs du Monde a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale anglaise Voyageurs du Monde UK, créée à cet effet, 60% de Original Travel (spécialiste anglais des voyages sur mesure haut de gamme), pour un montant total de 7.922 milliers d'euros (net d'IS sur les frais d'acquisition).
- En juillet 2017, la société EAD a acquis 100% de l'entité KE Adventure Travel Limited pour un montant de 8.846 milliers d'euros.
- Au premier semestre 2017, EAD a augmenté sa participation dans la société Terres d'Aventure de 0.5%. Le pourcentage d'intérêt d'EAD sur Terres d'Aventure passe ainsi à 99,99%.
- Au second semestre 2017, Comptoir des Voyages a augmenté sa participation dans la société The Icelandic Travel Company de 29% entraînant ainsi une augmentation du pourcentage d'intérêt de Voyageurs du Monde dans The Icelandic Travel Company. Celui-ci s'élève désormais à 89,72%.
- Les sociétés Madère active holidays et Caminando (Costa Rica), détenues depuis plusieurs années par le Groupe, ont été jugées significatives sur l'exercice 2017 et sont intégrées par la méthode d'intégration globale sur l'exercice 2017.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 figure dans le paragraphe 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2017.

- **Le compte de résultat consolidé 2017**

➤ *Chiffre d'affaires et autres produits*

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2017 s'est élevé à 426,9 millions d'euros contre 379,3 millions d'euros en hausse de 12,5% par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires est composé à hauteur de 0,5 million d'euros de ventes de livres et articles de voyage et pour le solde, soit 426,40 millions d'euros de prestations de voyages.

Les autres produits s'élèvent à 2,1 millions contre 1,2 million d'euros en 2016.

➤ Marge brute

La marge brute à la clôture de l'exercice s'élève à 121,4 millions d'euros contre 105,9 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 14,6% par rapport à l'exercice précédent. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute a progressé, passant de 27,9% en 2016 à 28,4% en 2017.

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent globalement à 97,3 millions d'euros contre 86,6 millions d'euros en 2016, en croissance de 12,4%. Cette évolution résulte principalement des variations suivantes :

Les charges de personnel ont augmenté de 14,1% entre les exercices 2016 et 2017, s'élevant à 61,9 millions d'euros en 2017 contre 54,3 millions en 2016. Les charges de personnel incluent l'intéressement et la participation des salariés qui s'élèvent à 5,4 millions d'euros en 2017.

Les services extérieurs s'élèvent à 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, enregistrant une hausse de 14,0%.

Le poste impôts et taxes se stabilise à 2,7 millions d'euros en 2017,

Le poste dotations nettes aux amortissements et provisions est en diminution de 9,2% par rapport à l'exercice précédent, s'élevant à 3,4 millions d'euros en 2017 contre 3,7 millions d'euros en 2016. Il intègre les dotations aux amortissements qui s'élèvent au 31 décembre 2017 à 3,6 millions d'euros contre 3,7 millions d'euros en 2016. La dotation nette aux provisions s'élève à -0,2 million d'euros en 2017, contre 0,1 million d'euros en 2016.

Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier.

➤ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2017 s'établit à 26,1 millions d'euros contre 20,5 millions d'euros en 2016, enregistrant une hausse de 27,2%.

➤ Résultat financier

Le résultat financier ressort à la clôture de l'exercice à 0,5 million d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2016.

➤ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2017 est de 0,6 million d'euros. Il s'explique pour moitié par les résultats accumulés des sociétés consolidées pour la première année (Madère Active Holidays) et pour l'autre moitié par un gain sur la cession de titres non consolidés.

➤ Résultat net consolidé part du Groupe

Après prise en compte de l'impôt (7,8 millions d'euros) de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition (0,04 million d'euros) et des intérêts minoritaires (0,7 million d'euros), le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 18,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 13,6 millions d'euros au 31 décembre 2016, en hausse de 38,5% par rapport à l'exercice précédent.

- Le bilan consolidé 2017

L'actif immobilisé d'un montant de 60,5 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 43,0 millions d'euros au 31 décembre 2016, comprend essentiellement :

- La fraction non amortie des écarts d'acquisition pour 28,6 millions d'euros contre 12,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2016 ;
- Des immobilisations incorporelles pour 19,4 millions d'euros en hausse de 6,7% par rapport à 2016) ;
- Des immobilisations corporelles qui se maintiennent à 10,6 millions d'euros ;
- Des immobilisations financières pour 1,9 million d'euros, en croissance de 8,8% par rapport à 2016.

L'actif circulant, d'un montant de 211,0 millions d'euros au 31 décembre 2017, en augmentation de 14,3% par rapport à 2016 comprend essentiellement :

- Des comptes clients et rattachés pour 62,8 millions d'euros contre 54,6 millions d'euros en 2016 ;
- Des charges constatées d'avance pour 28,4 millions d'euros contre 24,2 millions d'euros en 2016 ;
- Des autres créances pour 9,9 millions d'euros contre 6,3 millions d'euros en 2016 ;
- Des valeurs mobilières de placement et des disponibilités pour un total de 109,9 millions d'euros contre 98,8 millions d'euros en 2016.

Au passif du bilan, les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 86,4 millions d'euros contre 72,9 millions d'euros en 2016.

Les provisions pour risques et charges se maintiennent à 1,5 million d'euros.

Les emprunts et dettes financières représentent 13,5 millions d'euros contre 8,0 millions d'euros en 2016. Un des emprunts non soldé au 31 décembre 2017 est à taux variable, couvert par un contrat de swap de taux.

Les avances et acomptes reçus sont de 4,5 millions d'euros en 2017 contre 2,7 millions d'euros en 2016.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 27,2 millions d'euros contre 25,0 millions d'euros en 2016.

Le poste autres dettes et comptes de régularisation s'élève quant à lui à 133,5 millions d'euros contre 113,3 millions d'euros en 2016. Il comprend des produits constatés d'avance qui s'élèvent à 113,1 millions d'euros (contre 94,7 millions d'euros en 2016). Ce poste intègre également les dettes fiscales et sociales qui s'élèvent à 16,4 millions d'euros contre 15,4 millions d'euros en 2016.

Les autres postes ne sont pas significatifs.

1.1.9. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-4 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture de l'exercice :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)**

	Article D. 441 I. – 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	22	X				198	12	X				258
Montant total des factures concernées (EUR TTC)	81.528	333.788	96.598	4.946	7.906	443.238	86.617	1.188.205	77.181	6.730	30.636	1.302.752
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (EUR H.T.)	0,06	0,25	0,07	0,00	0,01	0,33	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (EUR H.T.)	X						0,05	0,70	0,05	0,00	0,02	0,76
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							9					
Montant total des factures exclues (EUR TTC)							54.150					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>selon conditions fournisseurs</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>selon conditions particulières de vente</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

1.1.10. Prêts à moins de deux ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511 – 6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier

Néant.

1.2 Informations relatives à la Société et ses filiales en application de l'article L.225-100-1 du Code de commerce

1.2.3 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des filiales au cours de l'exercice écoulé

L'évolution des affaires du Groupe a été analysée précédemment (cf. 1.1 ci-dessus).

1.2.4 Situation d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe (13,5 millions d'euros), qui représente 15,6 % des fonds propres part du Groupe est peu élevé et le Groupe n'a éprouvé aucune difficulté à procéder aux remboursements des échéances prévues en 2017.

1.2.5 Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté

Le Groupe a identifié les principaux risques auxquels il est confronté et a élaboré les traitements appropriés pour les prévenir et/ou en limiter les effets.

Risques relatifs au secteur d'activité et à l'intensification de la concurrence

Les risques identifiés concernent le transport aérien et la survenance d'événements politiques, climatiques, sanitaires ou relèvent de catastrophes naturelles.

La direction générale et la direction juridique gèrent ces événements à l'aide d'un réseau d'informations et d'un système de protection (assurances et réglementation professionnelle).

Une cellule « sécurité » assure une veille régulière de la situation géopolitique et sanitaire des destinations vendues par le Groupe, sous le contrôle de la direction générale qui opère les arbitrages.

Par ailleurs, s'agissant des risques liés à l'intensification de la concurrence, le Groupe attire l'attention des investisseurs sur le risque de dépendance aux moteurs de recherche ainsi qu'à l'apparition de concurrents ayant des pratiques très agressives dans le domaine du référencement naturel ou payant.

Risques relatifs au Groupe et à son organisation

(i) Risques techniques

Il s'agit principalement des risques informatiques et de ceux liés à l'utilisation d'Internet.

La direction informatique gère ces risques techniques en relation avec la direction générale.

(ii) Risques de dépendance vis-à-vis de certains cadres dirigeants

Le développement du Groupe dépend dans une large mesure de la qualité et de l'expérience des membres de son équipe de direction, parmi lesquels : Jean-François Rial, en charge notamment du développement de Voyageurs du Monde et des hébergements à l'étranger ; Alain Capestan, en charge notamment des secteurs administratifs et financiers du Groupe, du développement de Comptoir des Voyages et du Pôle Aventure, ainsi que des hébergements et des réceptifs à l'étranger ; Lionel Habasque, en charge notamment de Terres d'Aventure, de l'activité Groupe et Entreprises de Voyageurs du Monde, ainsi que du développement du Pôle Aventure ; et Loïc Minvielle, Dirigeant de Comptoir des Voyages et de Nomade Aventure. Ces personnes ainsi que Frédéric Moulin, Directeur Informatique, sont des collaborateurs clés de l'entreprise. Ils sont couverts par une assurance « RC dirigeants ». Les mandats exercés par ces cinq dirigeants sont détaillés au point 9 du présent rapport.

(iii) Risques liés à des acquisitions futures et à leur intégration

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de procéder à de nouvelles acquisitions sur une base sélective de sociétés dans le même secteur d'activité en France ou à l'étranger. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procèdera se révéleront rentables à terme. Par ailleurs, toute acquisition comporte des risques inhérents à la valorisation de l'entreprise achetée ainsi que des risques fiscaux et comptables, des risques associés à l'intégration des activités rachetées à celles du Groupe, des risques liés à l'entrée ou l'intervention sur des marchés dans lesquels le Groupe n'a aucune ou peu d'expérience, et aux coûts imprévus associés, à la focalisation des dirigeants sur ces opérations au détriment des autres activités du Groupe, ainsi que le risque de ne pas réussir à conserver les dirigeants clefs des entités acquises. Ces acquisitions pourraient présenter des risques plus importants que les acquisitions déjà réalisées et entraîner des coûts significatifs.

On notera cependant que les nombreuses acquisitions réalisées par le Groupe depuis 2001 (une dizaine de sociétés dont une au Canada et deux au Royaume-Uni) n'ont présenté aucun problème de financement ou d'intégration.

Il est rappelé que des promesses d'achat d'actions Erta Ale Développement ont été consenties par Voyageurs du Monde aux minoritaires fondateurs d'Erta Ale Développement, qui peuvent les exercer depuis le 2 juin 2016. Le prix de cession est défini par une formule intégrant des critères identiques à ceux ayant servi à valoriser les sociétés lors de l'opération d'apport et de l'augmentation de capital d'Erta Ale Développement intervenues en novembre 2012. Sur la base des comptes clos au 31/12/2017, le décaissement à envisager représente 3,8 millions d'euros.

Voyageurs du Monde bénéficie par ailleurs d'une promesse de vente (call option) portant sur 30,85% des titres de la société Uniktour exerçable le 1^{er} janvier 2023. Concomitamment Voyageurs du Monde a octroyé aux vendeurs une promesse d'achat (put option) exerçable symétriquement. Leurs prix sont fonction des marges opérationnelles des exercices précédents les levées d'option.

Enfin, Voyageurs du Monde a octroyé aux actionnaires minoritaires de Voyageurs du Monde UK une promesse d'achat (put) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2020 ou au 31/12/2021. Voyageurs du Monde bénéficie d'une promesse de vente (call) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2021 ou au 31/12/2022. Leurs prix sont fonction des marges opérationnelles de l'exercice et du niveau de trésorerie nette.

(iv) Risques financiers

Comme indiqué au point 1.1.8 « bilan consolidé 2017 » ci-avant, un prêt bancaire qui reste à rembourser au 31 décembre 2017 est à taux variable. Le Groupe a couvert 100% de cet emprunt par un contrat de swap de taux et n'est donc plus exposé au risque de taux.

Le risque de change est toujours couvert par le biais de contrats d'achats ou ventes à terme de devises (selon qu'il s'agit de paiements fournisseurs ou de règlements clients). Les couvertures sont réalisées et ajustées régulièrement sur la base du carnet de commandes analysé mensuellement. Si les couvertures ne sont pas proposées dans des conditions favorables par les banques, les sociétés concernées font appel à des avances sur saisons auprès de leurs gros clients ce qui leur permet d'assurer le taux de conversion sur une part significative de leur chiffre d'affaires.

Par décret n°2015-1111 du 2 septembre 2015, le Gouvernement a modifié en profondeur les règles relatives à la garantie financière des opérateurs de voyages et de séjours. Ces modifications visent principalement à garantir la totalité des fonds déposés par les clients auprès des opérateurs de voyages. Afin de permettre à son garant de mesurer son risque, le Groupe évaluera chaque année le pic d'acomptes reçus de ses clients sur des commandes en cours. En 2017, le Groupe est garanti par la société Atradius Insurance Credit NV, à qui il a accordé un nantissement de comptes à terme d'un montant total de 16 millions d'euros.

(v) Risques juridiques

Ils sont divers et concernent en particulier ceux liés :

- à la réglementation applicable aux activités du Groupe, étant précisé que le Groupe se conforme, à sa connaissance à la réglementation applicable aux contrats de vente et plus particulièrement aux dispositions relatives à la révision des prix,
- aux litiges commerciaux,
- aux traitements des données et aux sites Internet,
- à la vente des prestations,
- à la propriété intellectuelle.

Tous ces risques sont étroitement analysés et traités par les directions juridique et informatique ainsi que les services clients, étant précisé que chaque acteur opérationnel reste sensibilisé à ces sujets.

1.2.6 Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Conformément à l'article L 225-100-1 I. 2° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après des informations pertinentes relativement aux questions d'environnement et de personnel pour la compréhension des activités de la Société et du Groupe.

1.2.4.1. Informations relatives aux questions d'environnement

La Société et les filiales de son Groupe sont sensibles aux impacts sur l'environnement et les populations des voyages qu'elles vendent à leurs clients à travers le monde.

Depuis près de 10 ans, la Société et les principales filiales de son Groupe ont fait le choix d'inscrire leurs activités touristiques dans une démarche de tourisme responsable et de développement durable.

Cette approche volontariste se décline autour (1) d'actions en faveur de la compensation volontaire des gaz à effet de serre (GES), (2) de soutiens à des projets en faveur de l'environnement et des populations via la Fondation d'entreprise du Groupe et (3) du maintien pour les principaux tour-opérateurs du Groupe de la certification de service Agir pour un Tourisme Responsable (ATR).

1. Actions en faveur de la compensation volontaire des gaz à effet de serre

Le secteur touristique n'est pas tenu d'assurer légalement la compensation des gaz à effet de serre (GES) générés par ses activités. Cependant, en octobre 2016 les principales compagnies aériennes ont signé un traité international, sous l'égide de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI), par lequel elles s'engagent à compenser 93 % de leurs émissions GES d'ici 2035 (Plan d'action Corsia (mécanisme mondial de compensation des émissions de CO2 de l'aviation civile)).

Depuis fin 2009, la Société et les principaux tour-opérateurs du Groupe ont choisi de compenser volontairement 20% des émissions GES des transports terrestres et aériens des voyages de leurs clients et 100% des déplacements professionnels de leurs collaborateurs en investissant dans des projets de reforestation et de séquestration de GES. Depuis le 1^{er} janvier 2018, certaines sociétés du Groupe, dont Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking ont décidé d'accélérer ce processus et annoncé des voyages 100% carbone neutre.

Les sociétés du Groupe apportent leur parrainage à l'Association Insolites Bâtisseurs qui finance des projets de reforestation et séquestration de GES réalisés à la fois par l'entremise de l'association Pure Project et du fonds d'investissement Livelihoods Carbon Fund. En 2017, 264 427 euros ont été investis dans des projets de compensation de GES, initiés depuis plusieurs années (reforestation de la mangrove au Sénégal (projet Océanium) et au Bangladesh et reforestation de la forêt au Pérou).

Par ailleurs, le Groupe est particulièrement attentif à son bilan énergétique, à l'utilisation raisonnée des ressources environnementales et à la sensibilisation de ses clients et prestataires sur ces questions.

En 2017, le Groupe a poursuivi sa campagne de sensibilisation en interne et en externe au réchauffement climatique induit par les émissions de gaz à effet de serre (CO²). De plus, il a poursuivi le contrôle de ses émissions GES.

A cet égard, le Groupe, notamment dans ses Maisons et pour ses voyages d'aventure, s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables et privilégie la mise en place de filières d'approvisionnement locales et bio.

A titre d'exemple, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place à la Villa Bahia (Brésil) à la Villa Nomade (Maroc) et pour l'ensemble des treks organisés par la filiale, Maroc sur Mesure.

2. Soutiens à des projets en faveur de l'environnement et des populations via la Fondation d'entreprise du Groupe

Le Groupe dispose d'une Fondation d'entreprise qui a pour vocation de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions de mécénat, la Fondation soutient des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l'enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels.

En 2017, le Groupe a consacré près de 113.500 euros, dans le cadre de sa Fondation, au soutien de ces différentes actions, dont le détail est accessible à <http://www.fondation-insolitesbatisseurs.com>.

Au-delà des actions de la Fondation, le Groupe considère que le tourisme (i) favorise par les échanges induits l'amélioration de la paix dans le monde, (ii) contribue au respect des droits des êtres humains et au développement économique des pays les plus démunis et (iii) permet de créer un environnement favorable à l'accueil et à l'intégration des personnes déplacées de leur pays d'origine.

Le Groupe s'engage à travers notamment des voyages basés sur la rencontre, l'analyse des situations, le partage et la promotion de valeurs universelles fortes.

Le Groupe apporte son soutien à diverses organisations d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme de manière régulière ainsi qu'à des actions ponctuelles.

3. Maintien de la certification de service « Agir pour un Tourisme Responsable » par ECOCERT dans le Groupe

La démarche globale de tourisme responsable du Groupe s'appuie également sur les actions induites par la certification de services « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Engagés depuis 2007, la Société et les principaux tour-opérateurs du Groupe ont participé à l'élaboration du référentiel de la norme AFNOR « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages et Allibert Trekking, certifiés Agir pour un Tourisme Responsable, pour certains depuis 2007, veillent au maintien de cette certification assurée par un audit annuel.

A cet égard, depuis 2016, l'audit de vérification du respect des critères du référentiel est assuré par le cabinet externe et indépendant, ECOCERT.

1.2.4.2. Informations relatives aux questions de personnel

Nous vous invitons à prendre connaissance des données relatives à l'évolution des effectifs de la Société et des sociétés du Groupe qui figurent en Page 35 de la rubrique 10 – Autres informations des comptes consolidés 2017 de la Société.

1.3 Activité en matière de recherche et de développement

Afin d'améliorer l'efficacité des systèmes d'information, le Groupe engage régulièrement des frais de développement sur des projets informatiques spécifiques. A ce titre, au cours de l'exercice 2017, d'importants frais de développement ont été mis en œuvre par le Groupe.

1.4 Evolution prévisible de la situation du Groupe

Au 31 décembre 2017, le Groupe enregistrait une hausse de 19% de ses réservations pour 2018.

Le montant de ces réservations représentait 30% du chiffre d'affaires 2017 et une avance d'environ 20 millions d'euros par rapport aux réservations de l'année précédente.

A court et moyen terme, le Groupe axe principalement son développement à l'international.

1.5 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport

Depuis le 1er janvier 2018, la Société a décidé de mettre en œuvre toutes actions en vue de réaliser la compensation de 100% des émissions de gaz à effets de serre générés par les transports aérien et terrestre de chacun des voyages réalisés par ses clients. Cette décision s'applique également pour Terres d'Aventure.

2. RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

2.1 Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2017

Concernant l'exercice 2017, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'affecter le résultat disponible d'un montant de 32.720.960,73 € :

- déterminé comme suit :

Résultat net comptable	:	8.900.377,78 euros
Report à Nouveau des exercices précédents	:	23.823.933,35 euros
Total égal au Résultat Disponible	:	32.724.311,13 euros

- de la manière suivante :

Aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà à plus du dixième du capital social	
Distribution aux actionnaires à titre de dividende, à raison de 2€ par action (1)	7.383.020€
Solde affecté au compte "report à nouveau" (2)	25.341.291,13 €

(1) Ce montant est calculé sur la base des 3.691.510 actions composant le capital social au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, la Société détenait en propre 2218 actions destinées à alimenter le contrat de liquidité mis en place par la Société suite à l'autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions aux termes de la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 juin 2017, en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Le montant effectivement versé au titre du dividende tiendra compte du nombre d'actions détenues en propre par la Société à la date de la mise en paiement du dividende.

(2) Ce montant sera ajusté en fonction du nombre d'actions effectivement détenues en propre par la Société à la date de mise en paiement étant rappelé que la fraction du dividende correspondant aux actions détenues en propre par la Société à la date de mise en paiement est affectée au compte « report à nouveau ».

Le dividende sera soumis pour les personnes physiques domiciliées en France, au choix de l'associé :

- soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % mis en place par l'article 28 de la Loi de finances pour 2018, prélèvements sociaux compris,
- soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus.

En tout état de cause, la mise en paiement de ce dividende donnera lieu à une retenue à la source :

- d'un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé,
- des prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

En conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de versement du prélèvement forfaitaire non libératoire sus-visée, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

Ce dividende sera mis en paiement le **vendredi 8 juin 2018**.

2.2 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)

Nous vous rappelons, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés respectivement à :

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%
Dividende global	3.316.016,70 €	4.047.423,60 €	4.429.812,00 €
Dividende par action	0,90 €	1,10 €	1,20 €
Capital social à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire	3.691.510 euros 1 euro de nominal	3.691.510 euros 1 euro de nominal	3.691.510 euros 1 euro de nominal
Nombre d'actions composant le capital	3.691.510 ^(a)	3.691.510 ^(b)	3.691.510 ^(c)

^(a) dont 7.047 actions détenues par la Société

^(b) dont 12.034 actions détenues par la Société

^(c) dont 3.097 actions détenues par la Société

2.3 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Vous trouverez ci-après le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de la Société, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce.

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois) <i>Données chiffrées en milliers d'euros</i>	31/12/2017 12	31/12/2016 12	31/12/2015 12	31/12/2014 12	31/12/2013 12
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	3 692	3 692	3 692	3 692	3 692
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 691 510	3 691 510	3 691 510	3 691 510	3 691 510
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<u>OPERATIONS ET RESULTATS</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	170 594	167 935	159 073	165 618	146 056
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	15 521	19 232	13 110	12 099	10 300
Impôts sur les bénéfices	3 104	3 095	1 978	2 526	2 054
Participation des salariés	807	696	463	588	402
Dot. Amortissements et provisions	2 710	5 499	6 409	4 253	3 869
Résultat net	8 900	9 942	4 260	4 732	3 975
Résultat distribué	7 383	4 430	4 061	3 322	3 322
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	3,15	4,18	2,89	2,43	2,12
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,41	2,69	1,15	1,28	1,08
Dividende attribué	2,00	1,20	1,10	0,90	0,90
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés	362	345	339	337	318
Masse salariale en milliers d'euros	18 003	16 240	15 889	15 457	13 748
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 808	6 874	6 517	6 528	5 784

3. CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes vous relatent dans leur rapport spécial, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

4. FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

4.1. Prises de participations et de contrôle

Comme évoqué au point 1.1.1 du présent rapport, nous avons procédé aux opérations suivantes :

- Acquisition le 6 janvier 2017 de 100% des titres de Original Travel Company Limited, société de droit anglais, par la société Voyageurs du Monde UK Limited, société de droit anglais constituée pour la réalisation de l'acquisition, contrôlée par la Société, à hauteur de 58,20% du capital et des droits de vote. Le solde est détenu en vertu de promesses de vente et d'achat en faveur de la Société par les fondateurs/managers d'Original Travel Company Limited.

- Acquisition, le 5 juillet 2017, de 100% des titres de KE Adventure Travel Limited, société de droit anglais spécialiste du voyage d'aventure, par la société Erta Ale Développement ("EAD").
- Acquisition de 29% des titres de The Iceland Travel Company, société de droit islandais, par la société Comptoir des Voyages, le 27 juillet 2017, auprès d'un associé minoritaire, qui porte le contrôle de Comptoir des Voyages à 90%.

4.2. Situations des filiales et participations

Vous pouvez prendre connaissance de la situation des filiales et participations de la Société au point 1.1.7 du présent rapport.

4.3. Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

Les activités et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées vous ont été présentés dans les précédents chapitres relatifs à l'activité du Groupe et aux comptes consolidés.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

5.1. Composition de l'actionariat et répartition des droits de vote au 31.12.2017

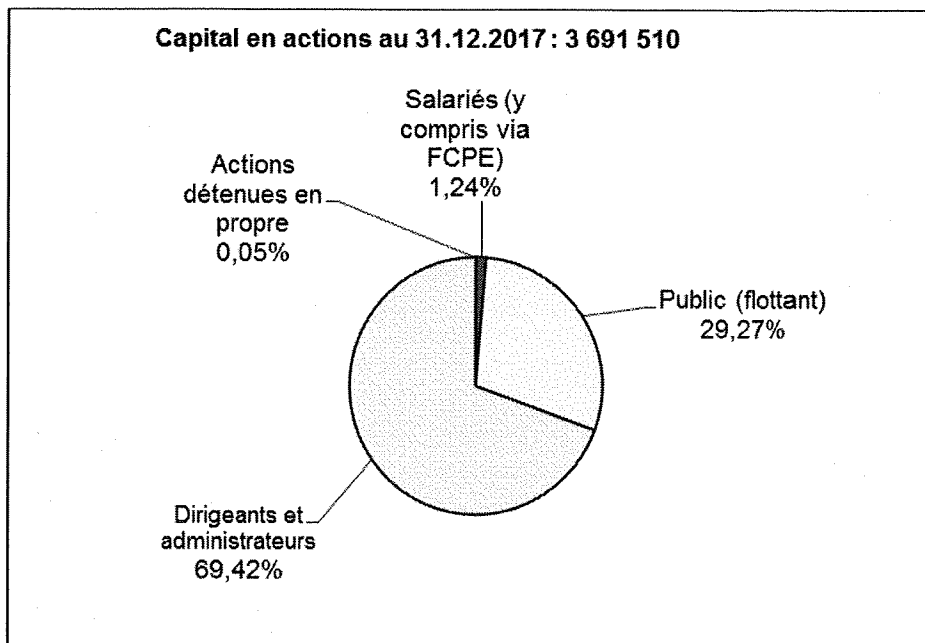
5.1.1. Actionariat

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société s'élève à 3.691.510 euros, divisé en 3.691.510 actions de un euro de nominal chacune, entièrement libérées.

Aucune aliénation d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice 2017 en vue de régulariser d'éventuelles participations croisées.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital de la Société et/ou des droits de vote telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE S.A. détient plus de 66,66% des actions de la Société, avec 2.556.480 actions.



REPARTITION DU CAPITAL AU 31.12.2017	
Actions détenues en propre	2218,00
Salariés (y compris via FCPE: 2608)	45875,00
Public (flottant)	1080597,00
Dirigeants et administrateurs	2562820,00
TOTAL:	3691510

5.1.2. Droits de vote

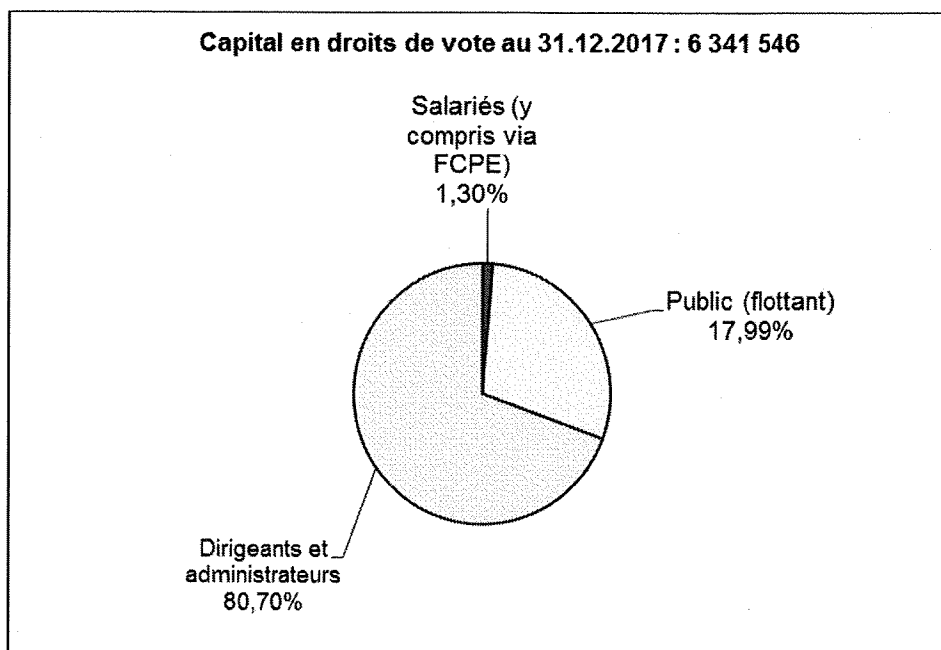
Nous vous rappelons que la Société a introduit dans ses statuts (article 14.3) un droit de vote double, à compter du 6 juin 2006, en faveur de toutes les actions entièrement libérées à cette date et pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Par ailleurs, un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31.12.2017, le capital de la Société comprenait 6.341.546 droits de vote pour 3.691.510 actions ordinaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% des droits de vote de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE S.A. détient plus de 66,66% des droits de vote de la Société, avec 5.104.960 droits de vote.



REPARTITION DES DROITS DE VOTE AU 31.12.2017	
Actions détenues en propre	0
Salariés (y compris via FCPE: 5216)	82750
Public (flottant)	1141156
Dirigeants et administrateurs	5117640
TOTAL:	6341546

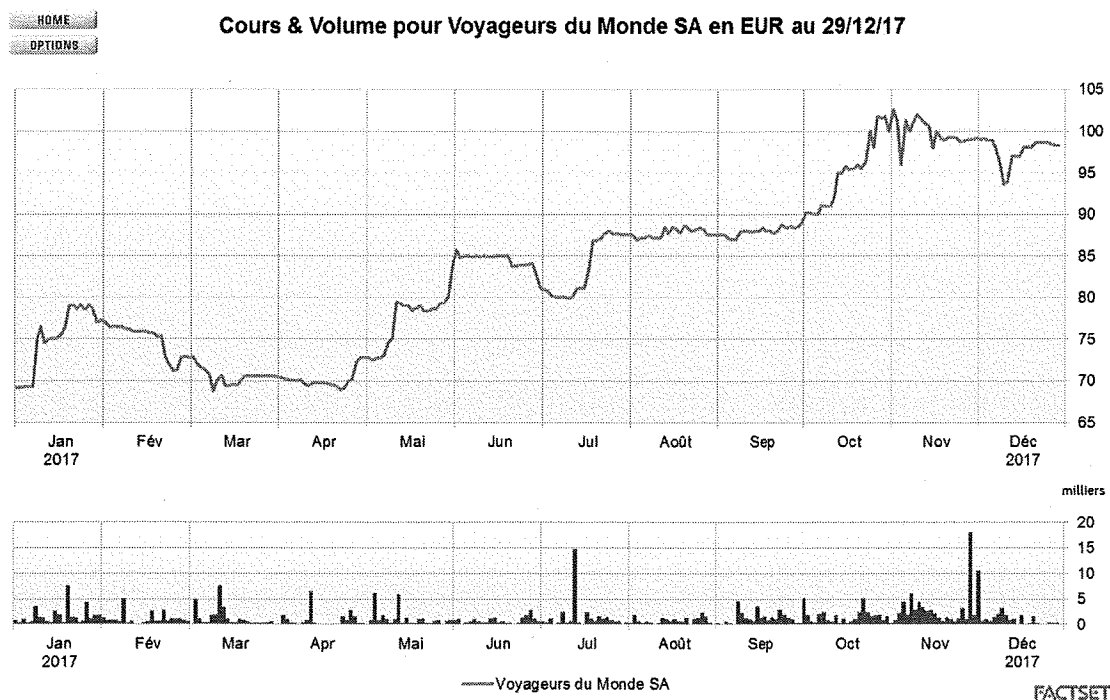
5.2. Evolution du titre Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)

Au titre de l'exercice 2017, 11 279 transactions (contre 3 994 en 2016) du titre Voyageurs du Monde ont été enregistrées au cours desquelles 365 231 titres (contre 507 347 en 2016) ont été échangés, ce qui représente un volume de capitaux échangés de 31 240 658 euros (contre 24 234 971,39 euros en 2016) et un taux de rotation du capital de 9,89 % (contre 13,744% en 2016).

Introduit au cours de 20,30 euros le 7 juillet 2006, au cours de l'exercice 2017, le titre Voyageurs du Monde a connu un cours au plus haut de 103,49 euros (contre 67,44 euros en 2016) et au plus bas de 67,21 euros (contre 37,54 euros en 2016). Le cours moyen s'établit à 83,8 euros (contre 50,61 euros en 2016). Le titre a enregistré une variation de 45,82% au cours de l'année 2017 (contre 79,66% en 2016). Cette variation peut être mise en perspective avec celle des principaux indices boursiers au cours de l'année 2017 :

INDICES	TAUX
Euronext Growth All Shares	+29,80%
CAC 40	+9,26%
CAC MID&SMALL 190	+22,01%
CAC SMALL	+ 21,1%

L'évolution du cours est retracée dans le graphique ci-après :



5.3. Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation

5.3.1. En application des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, la Société peut racheter ses propres actions, dans la limite de 5 ou 10% de son capital, selon le cas, avec pour finalités notamment :

- favoriser la liquidité des titres de la Société ;
- remettre des actions de la Société en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
- rééquilibrer le capital en annulant les actions de la Société ainsi acquises.

5.3.2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2017 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (369.151 actions sur une base de 3.691.510 actions composant le capital social à cette date), selon les finalités listées au point 5.3.1 ci-avant. Cette délégation a une durée de 18 mois expirant le 15 décembre 2018 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Faisant usage de cette autorisation, votre Conseil a mis en œuvre le programme de rachat dans le cadre d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un PSI (Gilbert Dupont) et a, à ce titre, fixé le prix d'achat unitaire maximum des actions à hauteur de 95 euros (Conseil d'administration du 15/06/2017) pour les besoins de la mise en œuvre dudit contrat de liquidité. Le prix d'achat unitaire

maximum des actions a ensuite été porté à hauteur de 130 euros (Conseil d'administration du 02/11/2017) pour les besoins de la mise en œuvre dudit contrat de liquidité.

5.3.3. Au titre de ce programme de rachat d'actions et au cours de l'exercice écoulé :

- Nombre d'actions achetées : 47 688, au cours moyen unitaire de 83,8855 euros.
- Nombre d'actions vendues : 48 567 au cours moyen unitaire de 83,0042 euros.
- Finalité des programmes de rachat : contrat de liquidité.
- Ré-allocation : néant.
- Frais de négociation : 20.000 euros
- Nombre d'actions détenues en propre par la Société au 31/12/2017 : 2218 (soit 0,060% du capital social), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour une valeur globale évaluée à 218 029,40 euros, compte tenu du cours d'achat de 98,30 euros.

5.3.4. Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour procéder, s'il le juge opportun, à un nouveau programme de rachat d'actions. Si vous autorisez cette nouvelle autorisation, elle mettrait fin à celle adoptée le 15 juin 2017 qui est visée au point 5.3.2 ci-avant.

Cette nouvelle autorisation pourrait donc permettre à la Société de racheter ses propres actions (dans la limite de 10% du capital), conformément au point 5.3.1 susvisé, en vue de poursuivre les finalités suivantes :

- favoriser la liquidité des titres de la Société ;
- remettre des actions de la Société en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
- rééquilibrer le capital en annulant les actions de la Société ainsi acquises.

Elle s'opèrerait aux principales conditions suivantes :

- la part maximum du capital : 10% du nombre total d'actions en une ou plusieurs fois ;
- le nombre maximal et les caractéristiques des titres : 369 151 actions sur la base de 3.691.510 actions composant le capital social ;
- le prix maximum d'achat (montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions, hors frais) s'élèverait à 47 989 630 euros.

Ce nombre maximal d'actions et le prix maximum d'achat seraient, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Elle pourrait avoir une durée de 18 mois maximum courant à compter du vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ou expirerait antérieurement, à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société adoptant un nouveau programme de rachat d'actions.

Il est d'ores et déjà précisé que si vous adoptez une telle autorisation à consentir au profit de votre Conseil, il y aurait lieu également de vous prononcer corrélativement sur un projet de réduction du capital social, par voie d'annulation des actions ainsi rachetées. Cette décision serait adoptée aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires.

6. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS - ACTIONS GRATUITES - PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

6.1 Au 31 décembre 2017, les salariés de la Société détiennent de manière nominative dans les conditions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et/ou par l'intermédiaire du FCPE Voyageurs du Monde Diversifié, 2608 actions Voyageurs du Monde et 5216 droits de vote, représentant 0,07 % du capital de la Société et 0,14 % des droits de vote. En comprenant les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, ceux-ci disposent de moins de 3% du capital.

6.2 Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, une Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer, tous les trois ans, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un PEE ou un FCPE dès lors qu'au vu du rapport de gestion les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3% du capital.

Compte tenu du (i) fait que la dernière Assemblée Générale Extraordinaire à s'être prononcée sur un tel projet de résolution date de juin 2015, et (ii) des informations mentionnées au point 6.1 ci-avant, nous vous proposons un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés sous la forme d'une délégation de compétence à votre Conseil pour décider, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, une augmentation de capital par émission d'actions de la Société et dont la souscription serait réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société.

Nous vous indiquons que les bénéficiaires des émissions d'actions nouvelles de la Société qui seraient décidées par le Conseil en vertu de la présente délégation de compétence seraient les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés ou groupements français qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.3344-1 du Code du travail et de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Cette délégation serait consentie au Conseil pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de votre décision.

Le montant nominal global maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être décidée(s) par le Conseil et réalisée(s) en vertu de la délégation de compétence ne pourrait excéder vingt-cinq mille (25.000) euros.

Le prix de souscription des actions nouvelles de la Société qui seraient émises par votre Conseil en vertu de la délégation de compétence devrait être déterminé en application et conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du Code du travail.

Enfin, si vous décidez cette augmentation de capital, il vous appartiendra également de donner tous pouvoirs à votre Conseil pour procéder aux opérations matérielles permettant de parvenir à sa réalisation.

Cependant, dans la mesure où les salariés de la Société ont accès au capital de la Société par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'Entreprise, dénommé "VDM Diversifié", actionnaire de la Société, nous vous informons que nous n'apportons pas notre soutien à cette résolution et nous ne recommandons pas l'adoption de la résolution correspondante.

Nous vous informons qu'en cas de refus d'adoption de ce projet de résolution, l'assemblée générale devra se prononcer une nouvelle fois dans trois ans sur un tel projet d'augmentation de capital si, au vu du rapport présenté par le Conseil, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent moins de 3% du capital, ce délai passant à cinq ans lorsqu'une assemblée générale extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital par apport en numéraire.

6.3 Sur l'exercice 2017, la Société n'a pas émis ni consenti de stock-options et n'a pas attribué d'actions gratuites.

Vous entendrez lecture des rapports spéciaux du Conseil d'administration relatifs d'une part, aux options d'achat d'actions émises par la Société et des sociétés qu'elle contrôle en application de l'article L.225-184 du Code de commerce, et d'autre part, aux actions gratuites en application de l'article L.225-197-4 du même Code.

7. ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX

o Situation des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous précise pour chaque administrateur, la date de nomination et la date d'expiration de son mandat.

NOM	MANDATS ET FONCTIONS	DATE DE NOMINATION / RENOUVELLEMENT	DATE DE FIN DE MANDAT
Jean-François RIAL	Administrateur, non salarié	27.06.1996 28.06.2002 09.06.2008 13.06.2014	AGO 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017
	Président Directeur Général	27.06.1996 05.07.2002 09.06.2008 13.06.2014	AGO 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017
Alain CAPESTAN	Administrateur, non salarié	17.04.1998 30.06.2004 14.06.2010 09.06.2016	AGO 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019
	Directeur Général Délégué	27.05.1997 21.11.2002 09.06.2008 14.06.2010 09.06.2016	AGO 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019
Lionel HABASQUE	Administrateur, non salarié	08.12.2003 15.06.2009 15.06.2015	AGO 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018
	Directeur Général Délégué	20.09.2004 09.06.2008 15.06.2009 15.06.2015	AGO 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018
Frédéric MOULIN	Administrateur, non salarié	27.06.1996 28.06.2002 09.06.2008 13.06.2014	AGO 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017
	Directeur Général Délégué	27.08.2013 13.06.2014	AGO 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017
Loïc MINVIELLE	Administrateur, non salarié	27.06.1996 28.06.2002 09.06.2008 13.06.2014	AGO 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017

	Directeur Général Délégué	26.04.2007 09.06.2008 13.06.2014	AGO 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017
Jacques MAILLOT	Administrateur indépendant	08.12.2003 15.06.2009 15.06.2015	AGO 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018
AVANTAGE S.A., représentée par M. Alain CAPESTAN	Administrateur	12.07.2000 06.06.2006 11.06.2012 09.06.2016	AGO 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019
Annie CONTRA FERTON	Administrateur indépendant	14.06.2007 (cooptation par CA 30.10.2006) 11.06.2012 09.06.2016	AGO 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019
1 Constance BENQUE	2 Administrateur 3 indépendant	4 15.06.2009 5 15.06.2015	6 AGO 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018
Éric BISMUTH	Administrateur indépendant	17/12/2015 (cooptation) 09.06.2016	AGO 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019

Nous vous proposons à l'occasion de la présente Assemblée Générale Ordinaire de renouveler, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2022 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021, le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Jean-François RIAL
- Monsieur Frédéric MOULIN
- Monsieur Loïc MINVIELLE

Nous vous proposons également de nommer Monsieur Gérard BREMOND en qualité d'administrateur indépendant (administrateur libre d'intérêt et qui contribuerait par sa compétence et sa liberté de jugement à la capacité du Conseil à exercer ses missions), pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2022 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021.

Toutes informations concernant ces candidatures ont été tenues à votre disposition.

Par ailleurs, nous vous demandons de prendre acte du changement du représentant permanent de la société Montefiore Investment S.A.S., censeur, par la désignation de Madame Téodora ALAVOIDOV en lieu et place de Monsieur Alexandre BONNECUELLE.

o **Jetons de présence**

Vous voudrez bien statuer sur le montant global des jetons de présence que nous vous proposons de maintenir à la somme de 50.000 euros pour l'exercice 2017.

- Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde

La Société a été notifiée, au cours de l'année 2017, des quatre opérations de cession d'actions Voyageurs du Monde réalisées par le FCPI Montéfiore III Fonds professionnel de capital Investissement, personne morale liée à M. Eric Bismuth, administrateur, détaillées ci-dessous :

Le 25 janvier 2017 : cession de 1000 actions Voyageurs du Monde pour un montant de 78.890 euros.
Le 26 janvier 2017 : cession de 2858 actions Voyageurs du Monde pour un montant de 225.639,10 euros.

Le 27 janvier 2017 : cession de 1000 actions Voyageurs du Monde pour un montant de 79.175 euros.
Le 31 janvier 2017 : cession de 1000 actions Voyageurs du Monde pour un montant de 77.005 euros.

8. COMMISSARIAT AUX COMPTES

Notre Société est contrôlée par :

1°) les commissaires aux comptes titulaires suivants :

- Cabinet Grant Thornton, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2021 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2020 ;
- KPMG S.A., dont le mandat arrive expirera à l'issue de l'Assemblée 2022 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2021 ;

2°) les commissaires aux comptes suppléants suivants :

- Institut de Gestion et d'Expertise Comptable - IGEC, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2021 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2020 ;
- SALUSTRO REYDEL S.A., dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2022 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2021.

SECTION II : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise, lequel est inclus dans le rapport de gestion.

9. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-37-4 1°) du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social.

NOM	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES DE VOYAGEURS DU MONDE
Jean-François RIAL <i>Président Directeur Général et administrateur, non salarié</i>	En France : AVANTAGE S.A. , en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S. , en qualité de Président

	<p>Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président NOMADE AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de (i) Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, (ii) Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Membre du Comité de Direction, (iii) Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Membre du Comité Stratégique et (iv) Membre du Comité Stratégique CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</p> <p><u>A l'étranger :</u> LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d'administrateur VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président du Conseil d'administration VOYAGES SUR LE NIL S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président Directeur Général et de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité de Directeur Général, de Vice-Président du Conseil d'administration et d'administrateur VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d'administrateur VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI), en qualité d'administrateur ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME- UNI) en qualité d'administrateur QUAERO CAPITAL SA (SUISSE) en qualité de membre du Conseil de surveillance</p>
<p>Alain CAPESTAN <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<p><u>En France :</u> AVANTAGE S.A., en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président NOMADE AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U., en qualité de, Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président DESTINATIONS EN DIRECT S.A.S.U., en qualité de Président ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de (i) Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, (ii)</p>

	<p>Directeur Général, (iii) Membre du Comité de Direction, (iv) Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Membre du Comité de Direction, (v) Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Membre du Comité Stratégique et (vi) Membre du Comité Stratégique CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président LOIRE VALLEY TRAVELS.AS.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</p> <p>A l'étranger : ICELANDIC TRAVEL COMPANY (ISLANDE), en qualité de Président Directeur Général LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité de Président du Conseil d'administration et d'administrateur VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de (i) représentant permanent de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur et (ii) administrateur MAROC SUR MESURE (MAROC), en qualité de cogérant VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur GSM TRAVEL & TOURISM LIMITED (GRECE), en qualité de gérant SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d'administrateur VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur UNIKTOUR INC. (CANADA), en qualité de Vice-Président et d'administrateur VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI), en qualité d'administrateur ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur</p>
<p>Lionel HABASQUE <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<p>En France : AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président NOMADE AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président M ET V (MER ET VOYAGES) S.A.R.L., en qualité de gérant ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S, en qualité de (i) Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, (ii) Directeur Général, (iii) Membre du Comité de Direction, (iv) Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Membre du Comité de Direction, (v) Directeur Général</p>

	<p>Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Membre du Comité Stratégique et (vi) Membre du Comité Stratégique LA PELERINE E.U.R.L., en qualité de gérant LOIRE VALLEY TRAVELS.AS.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</p> <p>A l'étranger : LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d'administrateur VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d'administrateur VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d'administrateur UNIKTOUR INC. (CANADA), en qualité d'administrateur LIVELIHOODS FUND SICAV SIF (LUXEMBOURG), en qualité d'administrateur KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur</p>
<p>Frédéric MOULIN <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<p>En France : AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président NOMADE AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de (i) Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, (ii) Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Membre du Comité de Direction, et (iii) Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Membre du Comité Stratégique. LOIRE VALLEY TRAVELS.AS.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</p> <p>A l'étranger: UNIKTOUR INC. (CANADA), en qualité d'administrateur</p>
<p>Loïc MINVIELLE <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<p>AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président NOMADE AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</p>

	<p>VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</p> <p>LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</p> <p>CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</p> <p>ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de (i) Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, (ii) Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Membre du Comité de Direction, (iii) Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Membre du Comité Stratégique et (iv) Membre du Comité Stratégique</p> <p>LOIRE VALLEY TRAVELS.AS.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</p> <p>ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</p>
<p>AVANTAGE S.A. Représentée par Monsieur Alain CAPESTAN, <i>Administrateur</i></p>	N/A
<p>Constance BENQUE <i>Administrateur indépendant, non salarié</i></p>	<p>HACHETTE FILIPACCHI PRESSE S.A., en qualité de Président-Directeur Général et administrateur</p> <p>LAGARDERE GLOBAL ADVERTISING S.A.S., en qualité de Présidente</p> <p>LAGARDERE PUBLICITE S.A.S., en qualité de Présidente</p> <p>LA PLACE MEDIA S.A.S., en qualité de Présidente et membre et Présidente du Conseil de surveillance</p> <p>HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES S.N.C., en qualité de Cogérante</p> <p>LAGARDERE METROPOLES S.A.R.L., en qualité de Cogérante</p> <p>LAGARDERE DIGITAL FRANCE S.A.S., en qualité de Directeur Général</p> <p>LAGARDERE ACTIVE S.A.S., en qualité de membre du Directoire</p> <p>MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS S.A., en qualité d'administrateur</p>
<p>Annie CONTRA FERTON <i>Administrateur indépendant, non salarié</i></p>	I&P AFRIQUE ENTREPRENEURS (IPAE) (ILE MAURICE) , en qualité d'administrateur
<p>Jacques MAILLOT <i>Administrateur indépendant, non salarié</i></p>	COMPAGNIE DES ALPES , en qualité de censeur au Conseil d'administration
<p>Éric BISMUTH <i>Administrateur indépendant, non salarié</i></p>	<p>En France :</p> <p>AVANTAGE S.A., en qualité d'administrateur</p> <p>MONTEFIORE INVESTMENT S.A.S., en qualité de Président</p> <p>HOMAIR VACANCES S.A., en qualité d'administrateur</p> <p>HOMAIR GROUP S.A.S., en qualité de membre du Conseil de Surveillance</p> <p>HOME & FURNITURES S.A.S., en qualité de Président du Comité Stratégique</p> <p>MYFLOWER S.A.S., en qualité de membre du Conseil de Surveillance</p> <p>SOLOREMA S.A.S., en qualité de Président</p> <p>IM GROWTH S.A.S., en qualité de Président du Conseil de surveillance</p> <p>MISTERFLY S.A.S., en qualité de Membre du Comité d'Orientation Stratégique</p> <p>INTERFLORA FRANCE S.A.S., en qualité de représentant permanent de Montefiore Investment S.A.S., administrateur</p> <p>FITNESS MANAGEMENT S.A.S., en qualité de Président du Comité Stratégique</p>

o Rémunérations des mandataires sociaux

Bien que la Société ne soit pas tenue de communiquer ces informations en application de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, vous trouverez ci-après les éléments de rémunération et autres avantages reçus par les mandataires sociaux de la Société, étant précisé que les Directeurs Généraux Délégués de la Société ne sont pas salariés de la Société.

**REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE REÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE PAR VOYAGEURS
DU MONDE AU COURS DE L'EXERCICE 2017**

Membres du Conseil d'administration	Rémunération brute totale annuelle	Dont :		Jetons de Présence	Autres éléments
		Partie fixe	Partie variable		
Alain CAPESTAN	240.000 €	240.000 €	N/A	5.000 €	N/A
Jean François RIAL	240.000 €	240.000 €	N/A	5.000 €	N/A
Frédéric MOULIN	99.600 €	99.600 €	N/A	5.000 €	N/A
Lionel HABASQUE	240.000 €	240.000 €	N/A	5.000 €	N/A
Loïc MINVIELLE	133.200 €	133.200 €	N/A	5.000 €	N/A
AVANTAGE	5.000 €	N/A	N/A	5.000 €	N/A
Jacques MAILLOT	5.000 €	N/A	N/A	5.000 €	N/A
Annie CONTRA FERTON	5.000 €	N/A	N/A	5.000 €	N/A
Constance BENQUE	5.000 €	N/A	N/A	5.000 €	N/A
Éric BISMUTH	5.000 €	N/A	N/A	5.000 €	N/A

Montant des jetons de présence de l'exercice 2016 décidé par l'assemblée générale du 15.06.2017, réparti à parts égales par décision du Conseil d'administration du même jour et versé en 2017.

REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE REÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE, PAR LA SOCIETE (AVANTAGE) QUI CONTROLE LA SOCIETE, AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Membres du Conseil d'administration	Rémunération brute totale annuelle*	Dont :			Jetons de présence	Avantages en nature	Retraite par capitalisation
		Partie fixe Annuelle*	Partie variable*				
Alain CAPESTAN	147.930 €	6.000 €	125.000 €	N/A	5.973 €	10.957 €	
Jean François RIAL	148.792 €	6.000 €	125.000 €	N/A	6.771 €	11.021 €	
Frédéric MOULIN	62.284 €	3.000 €	50.000 €	N/A	4.671 €	4.613 €	
Lionel HABASQUE	140.399 €	5.000 €	125.000 €	N/A	N/A	10.399 €	
Loïc MINVIELLE	63.450 €	3.000 €	50.000 €	N/A	5.751 €	4.699 €	
AVANTAGE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Jacques MAILLOT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Annie CONTRA FERTON	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Constance BENQUE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Éric BISMUTH	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	

*Montant brut, correspondant aux avantages en nature et hors coût des charges sociales.

10. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Conformément à l'article L.225-37-4 2°) du Code de commerce, nous vous rappelons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, un dirigeant ou un actionnaire significatif (actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %) et, d'autre part, une filiale, autres que les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- *Convention d'impulsion stratégique entre Avantage S.A (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et **TERRES D'AVENTURE** (filiale) du 28/08/2013 modifiée par Avenant n°1 du 17/05/2016*

Nature et objet de la Convention :

Détermination des prestations d'assistance stratégique et de développement réalisées par Avantage S.A au bénéfice de la société TERRES D'AVENTURE, de leurs conditions et modalités d'exécution et de leur rémunération.

Modalités :

Versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de TERRES D'AVENTURE, à hauteur de 4,6% du résultat courant avant impôt (retraitements : hors dividendes, hors variations de provisions sur titres et créances de participation et hors CICE) à la clôture de chaque exercice dès lors que le résultat courant avant impôt excède 500.000 €.

Cette rémunération s'est élevée à 241.765,64 euros HT pour l'exercice 2017.

- *Convention d'impulsion stratégique entre Avantage S.A (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et **COMPTOIR DES VOYAGES** (filiale) du 28/08/2013 modifiée par Avenant n°1 du 17/05/2016*

Nature et objet de la Convention :

Détermination des prestations d'assistance stratégique et de développement réalisées par Avantage S.A au bénéfice de la société COMPTOIR DES VOYAGES, de leurs conditions et modalités d'exécution et de leur rémunération.

Modalités :

Versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de COMPTOIR DES VOYAGES, à hauteur de 4,6% du résultat courant avant impôt (retraitements : hors dividendes, hors variations de provisions sur titres et créances de participation et hors CICE) à la clôture de chaque exercice dès lors que le résultat courant avant impôt excède 400.000 €.

Cette rémunération s'est élevée à 162.033,52 euros HT pour l'exercice 2017.

- *Convention d'impulsion stratégique entre Avantage S.A (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et **NOMADE AVENTURE** (filiale) du 28/08/2013 modifiée par Avenant n°1 du 17/05/2016*

Nature et objet de la Convention :

Détermination des prestations d'assistance stratégique et de développement réalisées par Avantage S.A au bénéfice de la société NOMADE AVENTURE, de leurs conditions et modalités d'exécution et de leur rémunération.

Modalités :

Versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la

performance de NOMADE AVENTURE, à hauteur de 4,6% du résultat courant avant impôt (retraitements : hors dividendes, hors variations de provisions sur titres et créances de participation et hors CICE) à la clôture de chaque exercice dès lors que le résultat courant avant impôt excède 190.000 €.

Cette rémunération s'est élevée à 22.539,36 euros HT pour l'exercice 2017.

- *Convention d'impulsion stratégique entre Avantage S.A (actionnaire significatif et administrateur) et **CHAMINA SYLVA** (filiale) du 28/08/2013 modifiée par Avenant n°1 du 17/05/2016*

Nature et objet de la Convention :

Détermination des prestations d'assistance stratégique et de développement réalisées par Avantage S.A au bénéfice de la société CHAMINA SYLVA, de leurs conditions et modalités d'exécution et de leur rémunération.

Modalités :

Versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de CHAMINA SYLVA, à hauteur de 4,6% du résultat courant avant impôt (retraitements : hors dividendes, hors variations de provisions sur titres et créances de participation et hors CICE) à la clôture de chaque exercice dès lors que le résultat courant avant impôt excède 100.000 €.

Cette rémunération s'est élevée à 15.880,29 euros HT pour l'exercice 2017.

- *Convention d'impulsion stratégique entre Avantage S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et **ERTA ALE DÉVELOPPEMENT** (filiale) du 28/08/2013 modifiée par Avenant n°1 du 02/01/2014, par Avenant n°2 du 02/01/2015 et par Avenant n°3 du 5/12/2016*

Nature et objet de la Convention:

Convention qui prévoit la fourniture par Avantage S.A. de prestations d'assistance stratégique et de développement à ERTA ALE DÉVELOPPEMENT.

Modalités :

fixation d'une rémunération forfaitaire de 5.000 €HT.

- *Convention d'impulsion stratégique entre Avantage S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et **ALLIBERT - GUIDES DE HAUTE MONTAGNE** (filiale) du 01/09/2013 modifiée par Avenant n°1 du 02/01/2014, par Avenant n°2 du 02/01/2015 et par Avenant n°3 du 27/03/2017*

Nature et objet de la Convention :

Convention qui prévoit la fourniture par Avantage S.A. de prestations d'assistance stratégique et de développement à ALLIBERT - GUIDES DE HAUTE MONTAGNE.

Modalités :

fixation d'une rémunération forfaitaire de 45.000 €HT.

11. DELEGATIONS DE POUVOIRS ET/OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L.225-37-4 3°) du Code de commerce, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

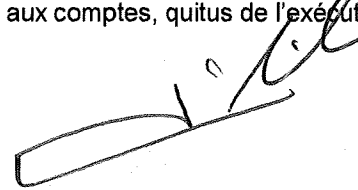
Autorisation	Date de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'opération	Durée (date limite de validité de l'autorisation)	Utilisation de l'autorisation
Néant				

Il est rappelé que l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2015 à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes de la Société et/ou d'actions ordinaires nouvelles à émettre, au profit des membres du personnel salarié de la Société appartenant à la catégorie Directeurs relevant de la direction générale – cadres hors grille, a pris fin le 22 décembre 2017 et n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2017.

* * *

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile de nous demander.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer, par votre vote, en faveur des résolutions que nous soumettons à votre approbation à l'exclusion du projet d'augmentation de capital réservée aux salariés, et de donner à chacun des administrateurs actuellement en exercice et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leur mission.



Le Conseil d'administration
Monsieur Jean-François RIAL